

Septembre 2019

46

Valentine Mahieu

Projet de recherche portant sur le partage de l'espace public à Schaerbeek (PEPS)

Projet financé par la zone de police
Schaerbeek-Evere-St-Josse (POLBRUNO)

Rapport final

Promoteurs :

Sybille Smeets (ULB) et Carrol Tange (INCC)



Direction opérationnelle de criminologie

Operationele directie criminologie

Nationaal Instituut voor criminalistiek en criminologie

Institut National de criminalistique et de criminologie

Projet de recherche portant sur le partage de l'espace public à Schaerbeek (PEPS) – rapport final

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	2
LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION	4
1. CADRE DE LA RECHERCHE	4
2. OPTIONS EPISTEMOLOGIQUES ET METHODOLOGIQUES	4
1. DELIMITATION DU CADRE DE LA RECHERCHE : LES PLACES ET LES USAGES	7
1.1. LES PLACES CHOISIES	7
1.2. CONFLITS D'USAGE, USAGES PROBLEMATIQUES.....	8
1.3. DES RESSOURCES EXISTANTES.....	9
2. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RECHERCHE : LE PROCESSUS METHODOLOGIQUE ET SES ENJEUX PRATIQUES	9
2.1. PROCESSUS METHODOLOGIQUE PROPOSE : UN SCHEMA D'INTERVENTION EN TROIS ETAPES	9
a. <i>Le diagnostic et les enjeux</i>	9
b. <i>Le(s) scénario(s)</i>	11
b.1. Les éléments de contexte des scénarios	11
b.2. Les éléments de contenu	12
c. <i>L'évaluation</i>	13
d. <i>Le schéma d'intervention en trois étapes</i>	14
2.2. LES ENJEUX PRATIQUES IDENTIFIES LORS DES <i>FOCUS GROUPS</i>	15
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	19
ANNEXES	20

Liste des abréviations

PPU :	programme de prévention urbaine
CRU :	contrat de rénovation urbaine
GPx :	gardiens de la paix
TSR :	travailleurs sociaux de rue
IBGE :	administration de l'environnement et de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale

Introduction

1. Cadre de la recherche

Cette recherche-action portant sur *l'amélioration de la gestion locale de l'occupation d'espaces publics à Schaerbeek*, résulte d'une convention de partenariat entre la zone de police Schaerbeek-Evere-St-Josse (le commanditaire de la recherche) et deux centres de recherches : la direction opérationnelle Criminologie de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) et le Centre de recherches Pénalité, Sécurité et Déviances (CRPSD) de l'ULB. La recherche a duré douze mois (juillet 2018-juillet 2019) et a été réalisée par une chercheuse engagée à mi-temps au sein de l'INCC¹. Ce projet répond à un appel à projet émis par la zone de police et par la commune de Schaerbeek. Celui-ci soulignait le problème d'une surexploitation de certains espaces publics pouvant faire émerger des conflits entre les usagers et riverains, parfois tard le soir, voire durant la nuit. L'appel à projet entendait donc initier une réflexion entre les acteurs communaux et des chercheurs extérieurs afin d'élaborer des pistes de réponse à ces situations problématiques.

L'approche inductive propre à la recherche-action a en effet permis d'associer étroitement chercheurs et acteurs locaux dans la co-construction d'une réflexion visant à développer des scénarios de gestion des usages perçus comme problématiques que connaissent certains espaces publics schaerbeekois. Ceux-ci prennent d'abord appui sur les ressources, acteurs et pratiques existants et disponibles (et qu'il s'agit de distinguer), tout en mettant l'accent sur ce qui pourrait être renforcé ou être mis en place en mobilisant des ressources spécifiques. Ce rapport est donc conçu comme une présentation des résultats de la recherche dans un format pratique facilitant leur réappropriation et mise en actes par les acteurs de terrain.

2. Options épistémologiques et méthodologiques

La démarche adoptée a consisté à mener une réflexion avec les acteurs de terrain, afin d'identifier des *pistes* de solution permettant d'améliorer la gestion de l'espace public. Il ne s'agit donc pas de proposer des solutions figées et définitives aux conflits d'usage pointés par ces acteurs. En effet, nous partons du principe que le conflit est normal, qu'il fait partie de la vie sociale, surtout dans un contexte urbain de forte densité et où se côtoient une population hétéroclite tant au niveau socio-économique que générationnel ou culturel. La vie sociale dans l'espace public est, par essence, imprévisible, dynamique et constamment en mouvement, de sorte qu'il soit impossible de proposer une recette unique et figée qui solutionnerait chaque type de conflit d'usage (soit, un scénario par conflit). Ce que ce rapport propose relève davantage d'un schéma d'intervention permettant d'identifier le ou les scénarios qui pourraient améliorer le vivre-ensemble dans l'espace public. Ce schéma inclut une série de scénarios qui identifient des pistes concrètes et peuvent être associés/combinaisonnés afin de répondre aux différentes problématiques rencontrées, sans que chacun d'entre eux ne soit directement associé à l'une ou l'autre de ces problématiques (il ne s'agit donc pas d'identifier un scénario par conflit).

¹ Promotrice ULB : Sybille Smeets ; Promoteur INCC : Carrol Tange ; Chercheuse INCC : Valentine Mahieu.

Afin d'élaborer ce schéma, quatre méthodes de recherche ont été privilégiées et réparties en deux phases :

1. Première phase exploratoire : se familiariser avec l'objet et délimiter le champ de recherche

Durant la première phase de la recherche, exploratoire, la littérature disponible au sein de la commune a été consultée. Il s'agit surtout de documents de travail, de procès-verbaux de réunions entre professionnels ou avec les habitants, de rapports établissant le diagnostic de certains espaces publics, de pétitions adressées à la commune par certains habitants ou d'autres travaux se focalisant sur une problématique particulière et proposant des pistes de solutions (les équipements ludiques et sportifs de la commune, l'occupation des espaces publics par les jeunes durant le temps de midi, etc.). Ces consultations ont été orientées par la sélection de trois espaces publics parmi les espaces initialement désignés par les acteurs communaux ou policiers. Ainsi, plus ce choix se précisait, plus il orientait les lectures. Fin juillet, trois places ont été sélectionnées comme terrain d'enquête pour la suite de la recherche : la place Lehon, la place de la Reine et la place Gaucheret (voir les raisons et la description des espaces au point 1. Délimitation du cadre de la recherche).

Cette phase exploratoire a également permis de réaliser des entretiens avec des acteurs clés de la commune et de la zone de police afin de leur présenter la recherche et de récolter, d'une part, leurs perceptions quant à la notion de partage de l'espace public et, d'autre part, leurs connaissances des différents espaces visés afin d'alimenter le choix des trois espaces. Ces entretiens ont souvent été riches et ont donc également participé à la récolte des données empiriques. Les informations fournies par les acteurs ont largement alimenté l'ensemble de la recherche et des réflexions qui ont suivi.

Sans les nommer pour des raisons évidentes de respect de l'anonymat, précisons qu'une quinzaine d'acteurs ont été rencontrés, principalement des membres du PPU mais également de la police locale. La majorité des entretiens ont été réalisés entre juillet et septembre 2018, le dernier s'est tenu décembre.

Ces deux démarches ont été complétées par trois visites des différentes places publiques schaarbeekoises, réalisées à trois moments et en compagnie de trois acteurs différents : une collègue chercheuse (qui mène un autre projet de recherche sur la commune et connaît donc bien le territoire) et deux acteurs communaux. Enfin, la participation à plusieurs réunions au sein de la commune concernant les espaces visés a également permis de mieux les appréhender et de sélectionner les espaces.

2. Deuxième phase de récolte et d'analyse des données empiriques

La deuxième phase de la recherche a été consacrée à la récolte des données empiriques, à leur analyse et à la rédaction du rapport final de recherche. Des réunions de suivi du projet ont également été organisées.

La récolte des données empiriques s'est déroulée en deux temps. Après une sélection des trois places, des observations directes ont été réalisées durant deux mois : en août et septembre, une vingtaine d'heures d'observation ont été réparties entre les trois places et entre différentes plages horaires (journée, soirée, week-end). En plus des entretiens, nous avons continué d'assister à différentes réunions portant sur les trois places et surtout consacrées à des événements à venir (par exemple, la gestion de la soirée du nouvel an ou la gestion des animations durant une brocante) ou à des échanges

entre les différents acteurs afin de discuter et de chercher ensemble des solutions aux difficultés rencontrées.

Les données récoltées ont permis de préparer le premier comité de pilotage du projet qui s'est tenu le 12 décembre. Les premiers résultats y ont été présentés, notamment un schéma d'intervention à plusieurs dimensions offrant une méthode de travail pour élaborer les scénarios avec les acteurs. Ce comité a permis au commanditaire de préciser ses attentes sur base des éléments apportés et de réorienter la suite de la recherche, notamment en clarifiant la composition des *focus groups* à venir avec les acteurs de terrains.

Le second temps de la récolte des données a effectivement consisté à organiser trois *focus groups*. Ils ont été réalisés entre février et juin 2019 et ont permis de réunir deux profils d'acteurs différents : des acteurs de première et de seconde ligne. Ils ont été répartis comme suit : un *focus group* avec des acteurs policiers de première ligne² ; un autre avec des acteurs de la prévention communale de première ligne et, enfin, un dernier réunissant des acteurs communaux et policiers de seconde ligne³.

La méthode déployée lors de ces *focus groups* s'est inspirée de deux méthodes de récolte de données qualitatives en sciences sociales : la méthode des incidents critiques (Leclerc, Bourassa et Filteau, 2010) et de la méthode des scénarios (Meyer, 2005 ; Meyer et Walter, 2003). Comment le préconisent ces dispositifs, nous avons tenté de découper notre démarche en deux phases afin d'ancrer au maximum les discussions dans l'expérience des acteurs de terrain. La première étape a permis de récolter des incidents critiques auprès des travailleurs de première ligne de la prévention. Il leur était demandé de choisir parmi deux des cinq usages perçus comme problématiques et de raconter une histoire vécue personnellement pour chacun d'entre eux. Un formulaire pour chaque histoire leur était transmis afin de leur indiquer les éléments qui nous seraient les plus utiles pour la suite. Les histoires racontées par les acteurs ont principalement porté sur deux types d'occupation qui regroupent chacune plusieurs des usages proposés : (1.) occuper/utiliser l'espace de manière dérangeante pour d'autres (qui regroupe à la fois l'idée d'occuper bruyamment l'espace, de monopoliser/entraver le passage et de consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants) et (2.) déranger les usagers par son attitude, son comportement ou des insultes (qui regroupe le fait d'être dans un état second et l'attitude dérangeante qui l'accompagne et le fait d'interpeller et/ou insulter d'autres usagers). Ces deux types d'occupation plus larges rassemblant plusieurs usages ont été élaborés afin de respecter au mieux les expériences rapportées par les acteurs. Ils ont également guidé la construction des « incidents critiques types » qui ont alimenté la deuxième étape de la méthode. Sur base des récits récoltés, nous avons construit deux incidents critiques imbriqués l'un dans l'autre afin d'alimenter la deuxième phase des *focus groups*. Cette dernière a consisté en trois rencontres avec les groupes d'acteurs présentés *supra*. Tous les *focus groups* ont donc commencé par le récit de ces incidents critiques suivi de trois tours de table invitant les acteurs à réagir d'abord sur l'incident lui-même et leur manière de le gérer (situation actuelle) ; ensuite, sur une manière idéale d'intervenir et sur les sources qui devraient/pourraient être mobilisées pour ce faire (situation idéale) et enfin, sur

² Nous avons choisi de désigner par « première ligne » les acteurs qui sont présents sur le terrain et sont susceptibles d'intervenir dans l'immédiat, soit parce qu'ils constatent eux-mêmes une situation problématique, soit parce qu'ils sont interpellés par des usagers ou requis par leurs autorités.

³ Nous avons regroupé dans la seconde ligne les acteurs susceptibles d'intervenir sur les espaces publics de manière plus ciblée et ponctuelle et qui sont, par contre, amenés à réfléchir à une meilleure gestion de ces espaces et de leurs usages.

une manière de gérer la situation quand ils ne sont pas présents sur le terrain (situation sans eux). Ainsi, ces *focus groups* ont permis de discuter de la gestion des usages problématiques à partir des expériences vécues des acteurs et d'éprouver le schéma d'intervention puisque les trois étapes de ce dernier y ont été évoquées : le diagnostic, l'intervention en elle-même et son évaluation/suivi ensuite.

1. Délimitation du cadre de la recherche : les places et les usages

1.1. Les places choisies

L'un des éléments centraux du projet de recherche a consisté à partir de l'existant, c'est-à-dire d'examiner d'abord les données disponibles, d'identifier les ressources existantes, de mobiliser les acteurs présents, bref, d'ancrer le projet dans le contexte des réalités locales. C'est dans cette perspective que nous avons choisi d'orienter tout le projet sur l'étude et l'observation d'espaces publics bien précis. Etant donné les moyens disponibles et le nombre de places initialement désignées à titre d'exemples par l'appel à projets, il était nécessaire d'opérer une sélection des espaces qui feraient l'objet d'observations plus fines. Cet exercice a été nécessaire à la réalisation de la recherche mais n'a nullement empêché la généralisation des résultats à d'autres espaces publics qui connaîtraient des difficultés similaires. Le projet initial désignait cinq places publiques – la place Lehon, la place de la Reine, le square Apollo, la place Liedts et la place Verboeckhoven – auxquelles s'est rapidement ajoutée, dès les premières investigations, la place Gaucheret.

La sélection des trois places repose sur deux éléments : d'une part, sur le croisement des places initialement désignées par le commanditaire avec les informations récoltées durant la phase exploratoire et, d'autre part, sur la diversification des espaces basée sur plusieurs critères tels que leur situation géographique sur le territoire, le contexte socio-économique dans lequel elles s'inscrivent, leur agencement et leurs infrastructures, leurs usages et types d'usagers et, bien sûr, les situations problématiques auxquelles elles sont confrontées ainsi que leur degré d'« urgence » aux yeux des acteurs. Ces critères ont servi de guide afin de sélectionner les places. Un tableau qui illustre les principales informations récoltées et retenues pour sélectionner les espaces est disponible en annexe. Il n'est nullement exhaustif, puisqu'il a constitué pour l'équipe un simple outil de travail mais il permet de donner un bref aperçu des places choisies.

Les places ont été choisies sur base des informations issues de la phase exploratoire, donc essentiellement sur les propos des acteurs rencontrés et sur les documents internes consultés. Les descriptions ci-dessous conservent, de ce fait, un caractère très subjectif assumé puisqu'il s'agit délibérément de nous reposer sur les perceptions, expériences et vécus des acteurs de terrain. Certaines informations ont été objectivées par nos propres observations, d'autres doivent l'être davantage grâce au travail de diagnostic ultérieur (prévu par le schéma d'intervention) :

La place Lehon est une place de « quartier » entourée d'habitations, très minérale et offrant nombre d'opportunités pour s'installer et jouer. Elle est située dans un quartier dense qui comprend peu d'espaces verts et dont le niveau socio-économique global est plutôt faible tout en ayant tendance à augmenter progressivement par le biais d'un phénomène de gentrification. Elle
--

serait surtout occupée par les habitants du quartier, beaucoup par les enfants. Elle rencontrerait principalement des problèmes liés à une occupation tardive et bruyante par de jeunes enfants et des groupes de jeunes ainsi que des difficultés liées à la circulation routière.

La **place de la Reine** est une place de « quartier » mais aussi et surtout une place « carrefour ». Elle est aussi très minérale et compte plusieurs bancs. Elle est particulièrement utilisée comme lieu de rencontre et de rassemblement par une communauté de travailleurs issus des pays de l'est (on mentionne souvent des « Bulgares »). Cela engendre une occupation assez homogène de la place : des hommes qui consomment de l'alcool et des camionnettes qui attendent et assurent des transits vers des chantiers. La place est entourée de cafés dits « bulgares » et de plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Place « carrefour » également parce qu'elle est entourée de voiries à forte circulation et de rails de tram. Elle est apparemment peu utilisée par les étudiants et des femmes se seraient plaintes de harcèlement de rue. Un contrat de rénovation urbaine (CRU) est en cours sur la place et prévoit de modifier considérablement sa dynamique et son occupation (CRU géré par Renovas).

La **place Gaucheret** est une place directement adjacente à un parc du même nom. Les deux espaces sont séparés par la maison des citoyens au centre. Elle est située dans un quartier plutôt défavorisé près de la gare du Nord, à la frontière avec la commune de Bruxelles-ville et, en quelque sorte, aux pieds du quartier « Manhattan ». Elle se trouve non loin du parc Maximilien et serait également occupée par des « trans migrants ». Place et parc ont été rénovés récemment, sont en bon état, plutôt verts et avec des dispositifs de jeu pour les enfants et des coins d'intimité pour les plus âgés. Elle serait confrontée à des problèmes de partage de l'espace en raison de certains groupes de jeunes (non-résidents du quartier ou de la commune) qui viendraient plutôt le soir, engendreraient beaucoup de nuisances, surtout sonores, et seraient insensibles ou hermétiques aux initiatives des travailleurs sociaux. Elle est également occupée par des migrants qui y logent, vivent et consomment. Elle connaîtrait des occupations très différentes en journée et la nuit.

1.2. Conflits d'usage, usages problématiques...

Après plusieurs discussions et réflexions sur la notion qui correspondait le mieux aux situations problématiques visées par le projet de recherche, nous nous sommes arrêtés sur la notion d' « **usages perçus comme problématiques par la commune** », qui ne fait donc plus référence au « conflit ». Si, au départ, le projet évoquait des « conflits d'usage » pour désigner les « activités diversifiées, pas systématiquement délictueuses mais bien souvent génératrices de conflits entre usagers et riverains » (Convention de recherche, annexe 1), nous avons rapidement réalisé que les situations rapportées et observées ne donnaient que rarement lieu à une interaction conflictuelle. Il s'agit surtout d'usages qui sont désignés ou dénoncés comme problématiques par certains, dont on se plaint ou que l'on reproche, sans pour autant déboucher sur un différend. Nous avons donc, dans un second temps, opté pour la terminologie d' « usages conflictuels » ou d' « usages problématiques » afin de reléguer la notion de conflit au second plan. Ensuite, durant le comité de pilotage de décembre 2018, les commanditaires ont choisi de limiter les investigations à certains des usages qui avaient été identifiés par l'équipe de recherche. Raison pour laquelle nous avons adopté une autre terminologie.

Parmi les huit usages présentés au comité de pilotage, cinq ont ainsi été définis comme « usages perçus comme problématiques par la Commune ». Les usages identifiés et les usages sélectionnés sont détaillés au point « b.1. Les éléments de contexte des scénarios », dans le premier tableau.

1.3. Des ressources existantes

Toujours dans la perspective d'une recherche-action ancrée sur le terrain, notre attention a principalement porté sur les ressources communales, surtout celles du Plan de Prévention Urbaine (PPU) et de la police locale. En effet, si l'une des motivations du projet consistait à explorer d'autres pistes que la réponse policière, celle-ci reste néanmoins l'unique réponse disponible dans l'urgence et à certains heures (soir et nuit, parfois le week-end ou les jours fériés) et doit donc être intégrée à la réflexion. Cette focalisation sur certaines ressources en laisse cependant d'autres, plus « associatives » (maisons de jeunes, maisons de quartiers, etc.) ou « culturelles » (théâtre ou cinéma de quartier, etc.), de côté. Il en va de même des ressources supra-locales, régionales, voire fédérales qui nous éloignent du caractère local du projet. Par ailleurs, lors du comité de pilotage, les commanditaires ont également resserré la réflexion sur les scénarios à court terme, mettant (pour l'instant) de côté le moyen et le long terme, limitant encore les ressources mobilisables.

Cette focalisation sur les ressources communales – voire celles de la prévention et de la réponse policière – n'exclut pas l'évocation de partenariats ou de relais mais elle ne permet pas d'approfondir ces options lorsqu'elles concernent des ressources extérieures non investiguées dans le cadre du projet. Il reste cependant nécessaire, à nos yeux, d'intégrer et d'impliquer d'autres acteurs à cette réflexion, nous y reviendrons en conclusion.

2. Principaux résultats de la recherche : le processus méthodologique et ses enjeux pratiques

2.1. Processus méthodologique proposé : un schéma d'intervention en trois étapes

Les scénarios proposés sont à inscrire dans un contexte plus large d'intervention qui implique des étapes antérieures et postérieures à l'intervention proprement dite. Un « schéma d'intervention » a donc été conçu afin d'ancrer les scénarios dans leur contexte et de permettre de les envisager de manière dynamique et collaborative. Le premier schéma présenté lors du comité de pilotage de décembre 2018 a progressivement été revu et simplifié suite aux nouvelles orientations données au projet et à la volonté de se focaliser sur certaines problématiques et sur l'intervention « de première ligne », relativement « immédiate ». Ce n'est pas pour autant que les interventions à moyen et à long termes ont été exclues de la suite du projet tant elles sont indissociables de la réflexion et ont naturellement émergé des *focus groups*.

Pour plus de clarté, ces trois étapes sont ici présentées de manière successive alors que, dans les faits, la **circularité et les rétroactions entre elles sont inévitables**. Le contenu des étapes « diagnostic » et « évaluation » sera moins approfondi tant il est transversal aux différents scénarios. Notre propos se concentrera donc davantage sur le contenu des scénarios d'intervention (voir point 2.2.) ainsi que sur les enjeux qui mènent à leur choix et combinaisons éventuelles.

a. Le diagnostic et les enjeux

Il s'agit de la toute première étape qui suit directement l'identification d'un usage perçu comme problématique. Celle-ci résulte de constats, plaintes ou signalements adressés aux autorités communales au sens très large. A ce stade, il est important de prévoir **un partage et une centralisation**

des informations récoltées et de s'accorder sur une définition commune de ce qui doit faire l'objet de cette mise en commun/centralisation. Autrement dit, il convient de s'accorder sur les situations qui doivent faire l'objet de ce type de traitement : soit, uniquement les usages considérés comme problématiques par la commune (*cf. supra*) ; soit tous les usages qui sont dénoncés comme problématiques par un professionnel, un usager de l'espace ou un habitant, pour autant qu'ils se manifestent au sein de l'espace public⁴. Si les *focus groups* qui ont permis d'éprouver ce schéma d'intervention étaient initialement focalisés sur les premiers, la dynamique de discussion qu'ils engendrent a naturellement élargi le spectre à d'autres problématiques.

A ce stade, une question essentielle doit être tranchée par les autorités communales : auprès de **quels acteurs ou de quel organe/service** doivent être centralisées ces informations ? L'enquête de terrain nous a appris que ces usages perçus comme problématiques sur l'espace public peuvent arriver à la connaissance des acteurs par divers canaux : par le biais des acteurs de première ligne (gardiens de la paix, travailleurs sociaux de rue, policiers) ; des habitants (qui s'expriment par divers médias : internet, téléphone, courriers) ; par le biais de contacts informels entre professionnels et non professionnels ; de réunions de quartiers ; des autorités communales (qui reçoivent des plaintes/pétitions des habitants). Une fois ces informations collectées par l'un ou l'autre, comment et auprès de qui doivent-elles être centralisées afin de continuer le processus de prise en charge ?⁵ Sans trancher ces questions, notre travail alimente la réflexion qui devra être menée par les acteurs de terrain (police, commune) chargés d'opérationnaliser les scénarios du présent projet.

Une fois l'information centralisée, il s'agit d'identifier les enjeux qui sont à l'œuvre dans le situation et les usages problématiques afin d'orienter, ensuite, l'action vers l'un ou l'autre scénario. Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Danger physique pour soi-même ou pour autrui : l'usage et/ou l'usager met les autres ou lui-même en danger à travers son usage de l'espace. Cet usage peut faire référence à un comportement légal ou illégal (circulation dangereuse, consommation dangereuse, usage dangereux d'un aménagement, etc.) ;
- Mise à mal du « bien-vivre ensemble » : il s'agit de tout usage générateur de tensions portant sur plusieurs dimensions du vivre ensemble telles que le genre, les générations, les communautés (harcèlement de rue, tapage, conflits ou tensions « jeunes/aînés », « communauté x/communauté y », etc.) ;
- Dégradation de l'environnement et/ou du confort de l'espace : l'usage est de nature à dégrader l'espace public et ses aménagements (salir, abîmer, crier tard, etc.)
- Inadéquation d'usage de l'espace : l'usage diffère de la/des fonctions assignées à l'espace public, voir y contrevient. Il témoigne d'une appropriation de l'espace pour un usage qui entre en conflit avec la/les fonctions assignées à la place, ou d'un conflit entre deux ou plusieurs

⁴ Si le projet s'est focalisé sur les places publiques, il nous semble pertinent d'élargir la définition d'espace public à tous les lieux accessibles au public et gérés par les autorités locales, ce qui inclut les places, squares, parcs et jardins essentiellement gérés par la commune (mais aussi les autorités fédérales et régionales). Ne sont pas inclus les espaces « hybrides » tels que les halls de gare ou les transports en commun par exemple, dans lesquels d'autres acteurs sont susceptibles d'intervenir et auxquels ce travail est plus difficilement applicable.

⁵ Il ne nous appartient pas d'assigner de nouvelles tâches à des acteurs en place qui sont déjà concernés par une fiche de fonction, ni d'inventer un nouveau profil d'acteur qui pourrait prendre en charge ce type de coordination sans connaître les moyens et stratégies des institutions concernées.

fonctions assignées à un même espace. Cet enjeu pose la question importante des usages considérés comme légitimes ou illégitimes de l'espace, voire des usages ou fonctions dominants par rapport à d'autres. En effet, bien souvent, les fonctions légitimes ou souhaitées ne sont pas explicites et peuvent être perçues différemment par les usagers.

b. Le(s) scénario(s)

Avant de concevoir nos scénarios d'intervention, nous avons identifié et inventorié les usages perçus comme problématiques, les fonctions assignées aux espaces et les temporalités de ces usages. Ces éléments constitutifs permettent de dessiner le contexte dans lequel s'inscrit chaque scénario. Ils ont été définis dès la première phase de la recherche et présentés au comité de pilotage de décembre 2018 avant d'être revus en fonction des orientations décidées lors de ce dernier.

b.1. Les éléments de contexte des scénarios

Inventaire des usages perçus comme problématiques rapportés ou observés

Les entretiens menés avec les acteurs de terrain, surtout membres du PPU et de la police, et les observations menées directement sur les places à différents moments, ont permis d'identifier huit usages perçus comme problématiques ou de nature à engendrer des conflits, même latents. Parmi ceux-ci, cinq usages ont été considérés comme prioritaires par le comité de pilotage. Ils apparaissent en italiques dans le tableau ci-dessous.

Usages perçus comme problématiques
<i>Jouer bruyamment</i>
Laisser des déchets sur l'espace public ; « salir »
<i>Monopoliser l'espace/entraver le passage</i>
Modifier les aménagements urbains : abîmer, salir, détruire, détourner
<i>Interpeller ou insulter d'autres usagers de l'espace</i>
Conduire et stationner de manière bruyante/dangereuse
<i>Consommer de l'alcool et/ou des stupéfiants de manière visible</i>
<i>Etre dans un « état second » - erratique</i>

Inventaire des espaces-fonctions

Plutôt que de décrire finement les trois places choisies et risquer de rendre l'analyse trop spécifique et donc difficile à généraliser à d'autres espaces, nous avons choisi d'identifier et de définir des « espaces-fonction » sur base des fonctions qui leur sont explicitement assignées et des usages qui en sont fait. Souvent, plusieurs de ces fonctions se superposent sur un même espace public et peuvent entrer en conflit, donnant lieu aux usages perçus comme problématiques qui nous occupent.

Espaces-fonction
Espace-fonction ludique
Espace-fonction de passage
Espace-fonction d'habitat/logement
Espace-fonction de repos

Espace-fonction de « réunion » ⁶
Espace-fonction d'isolement
Espace-fonction commercial
Espace-fonction « repère » ⁷
Espace-fonction « de bureau » ⁸

Inventaire des temporalités

Les acteurs de terrain ont souvent attiré l'attention sur le fait que les usages et les moyens d'y répondre, pouvaient considérablement changer selon les moments de la journée et les périodes de l'année. Des temporalités ou périodes les plus susceptibles de correspondre à des changements d'usages ont donc été intégrées à la réflexion.

Temporalités
Jour
Soirée
Nuit
Week-end
Mercredi après-midi

b.2. Les éléments de contenu

Les scénarios sont constitués d'une ou plusieurs interventions typiques qu'il s'agira d'agencer et de combiner afin de répondre à chaque situation selon les enjeux qu'elle pose et selon les éléments de contexte dans lesquels cette situation s'inscrit. Ainsi, selon qu'un usage prend place sur un espace le jour ou le soir, sur un lieu plutôt dédié au jeu ou principalement consacré au passage, et selon qu'il met en danger physiquement des usagers ou qu'il détériore l'espace, les interventions envisageables sont susceptibles de varier. Souvent, celle-ci combinera plusieurs scénarios, ancrés dans des temporalités différentes.

- Scénario 1 : laisser faire/Ne pas intervenir
- Scénario 2 : appeler la police
- Scénario 3 : entrer en contact et informer/sensibiliser
- Scénario 4 : réparer/entretenir
- Scénario 5 : réunir les différents usagers et riverains (autour d'activités par exemple)
- Scénario 6 : mieux séparer/distinguer les espaces-fonction

⁶ La notion fait référence aux agencements et équipements qui permettent aux usagers de se réunir à plusieurs, de s'installer en groupe ou de « se poser » un certain temps de manière plus ou moins confortable (bancs placés face à face ou formant de petits ensembles faisant penser aux configurations de salon domestique ou de salles de réunion).

⁷ La notion fait référence à un lieu de rencontre plus stratégique, qui poursuit un objectif bien particulier (pas simplement pour échanger ou se reposer) : les migrants (cherchent de l'entraide, de l'aide, de la solidarité, un « refuge »), les travailleurs des pays de l'est (cherchent de l'entraide et de l'emploi).

⁸ La notion fait référence aux espaces qui constituent également le lieu de travail de certains professionnels qui se distinguent des commerçants par une activité plus « administrative » caractérisées par la présence de bureaux (secteur social/culturel/associatif/économique).

- Scénario 7 : repenser profondément les usages en impliquant les usagers

En concertation avec le commanditaire et afin de laisser les acteurs de terrain construire eux-mêmes les scénarios et en définir le contenu, il a été décidé d'axer le rapport sur les résultats des *focus groups* qui ont permis de pointer les ressources manquantes et sur une méthode d'intervention (schéma) permettant aux acteurs de tester de futurs scénarios sur un espace précis en mettant en place l'ensemble du processus et ses différentes étapes.

c. L'évaluation

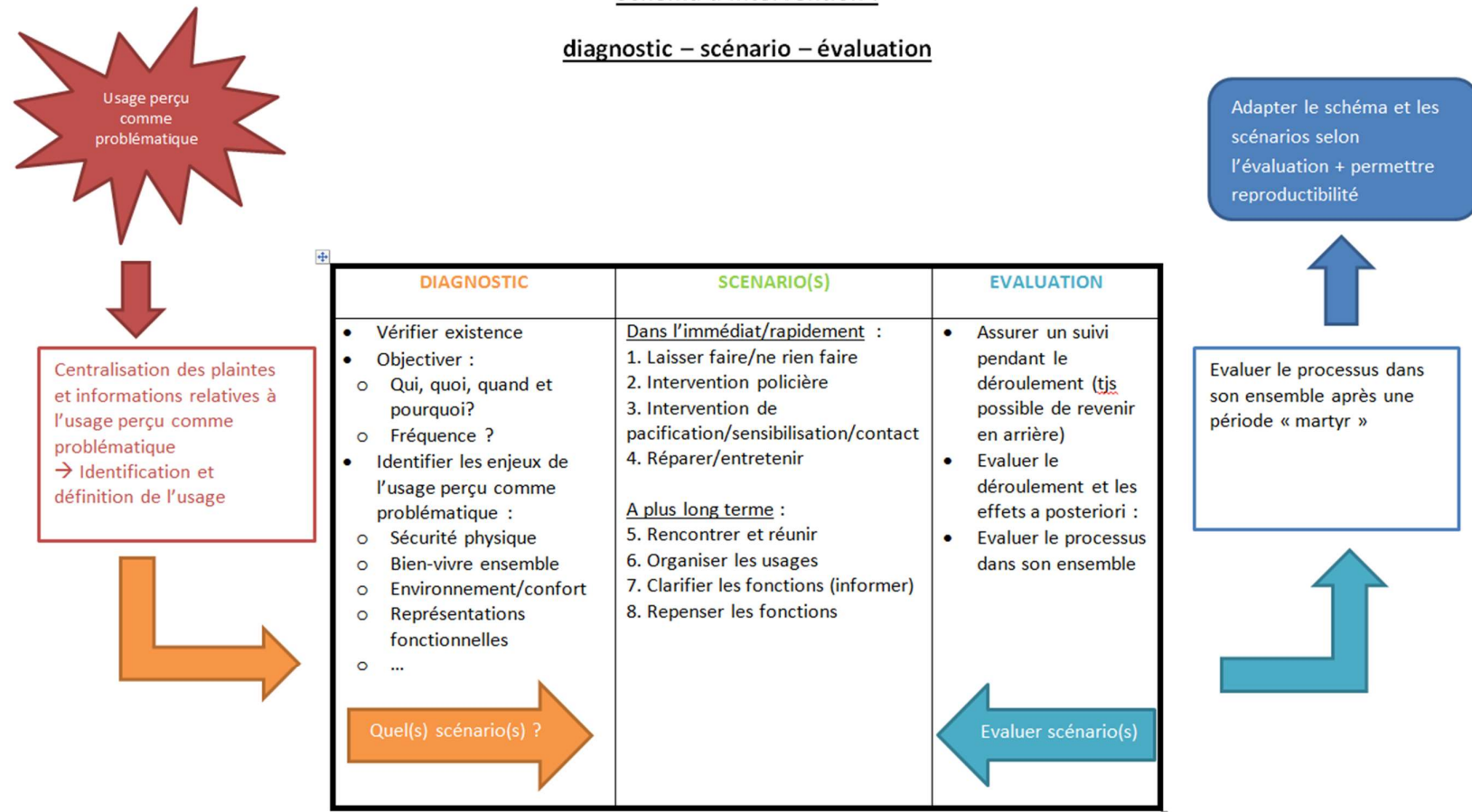
L'évaluation suit directement la réalisation d'un scénario d'intervention. A l'instar du diagnostic, elle implique une centralisation auprès d'un ou plusieurs acteurs clairement identifiés par les autorités locales. Elle permet de concrétiser la fonction *bottom-up* associée à la démarche en mettant l'expérience à profit pour améliorer le processus dans son ensemble et les actions en particulier. Il s'agit de consacrer un temps de travail spécifique à une réflexion *a posteriori* afin d'examiner le déroulement du scénario et d'en tirer des enseignements pour la suite. Cette étape indispensable doit permettre d'adapter, modifier et améliorer l'action grâce à l'expérience menée sur le terrain.

L'évaluation porte sur deux dimensions importantes de la démarche :

1. D'une part, elle porte sur l'action ou les actions menées. Il s'agit d'évaluer l'action, son contexte, ses conditions de mise en œuvre, ses effets (impacts) pour autant qu'ils aient été définis *a priori* ;
2. D'autre part, elle porte sur le choix du scénario et sur le contenu et déroulement du scénario dans son ensemble. Evaluer le choix du scénario implique également d'évaluer le travail de diagnostic qui y a mené

La page suivante présente le schéma d'intervention avec ses différents éléments constitutifs et son développement linéaire théorique. Rappelons que des rétroactions et allers-retours entre différentes étapes sont toujours possibles. Il s'agit surtout de schématiser la réflexion pour en faciliter la compréhension et la réappropriation par les acteurs de terrain mais, en aucun cas, de présenter une méthode clé sur porte ou fermée à toute évolution.

d. Le schéma d'intervention en trois étapes



2.2. Les enjeux pratiques identifiés lors des *focus groups*

Les *focus groups* ont permis d'évoquer, avec les trois groupes de professionnels – de première et de seconde ligne, issus de l'administration communale ou de la police – les ressources qui permettraient d'améliorer l'intervention de première et de deuxième ligne ainsi que celles qui pourraient améliorer la gestion/le partage de l'espace public en l'absence d'intervenants. Il est intéressant d'en résumer les éléments les plus transversaux, qui ont été évoqués dans tous les *focus groups* avec des intensités et des tonalités différentes selon les acteurs.

- Aménagement de l'espace qui comprend surtout deux dimensions : l'accessibilité et la fonction des espaces

Quels types d'espaces publics souhaite-t-on voir se développer dans la commune ? Des espaces de passage sécurisés (où l'on circule facilement et en sécurité mais où on reste peu ou pas du tout) ou des espaces de convivialité ou de rencontre (où il est possible de partager du temps ou une activité, de « rencontrer l'autrui » donc de sortir de l'anonymat et de l'individualisme). Cette dimension a donné lieu au débat relativement classique entre deux grandes fonctions de l'espace public : la fonction de convivialité et la fonction de (sécurisation de la) mobilité⁹.

- Formation/compétence

Tous les acteurs ont évoqué l'importance du développement et de la promotion de « *soft skills* », surtout en ce qui concerne l'intervention de première ligne. Bien qu'évoquées dans des termes différents, tant les policiers que les acteurs de la prévention ont insisté sur l'importance du dialogue avec la population, souvent plus efficace qu'une réaction ferme ou répressive qui ne permet pas la discussion. Cependant, les acteurs ont également souligné l'importance du temps qui est nécessaire à la mise en place de ce type d'approche ainsi que le manque de formation « pratique » en la matière.

Les acteurs ont également souligné des difficultés relatives à la diversité et à la multiplicité des éléments auxquels ils doivent prêter attention et rendre compte à leurs supérieurs ou encore, les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en forme de ces constats. La rédaction de rapports ou de procès-verbaux relatant des constats diversifiés, parfois difficiles à qualifier, voire à objectiver, pose un certain nombre de difficultés aux acteurs de première ligne qui sont tenus d'en rendre compte.

- Communication

Les acteurs ont insisté sur la nécessité d'améliorer la communication et l'interconnaissance à plusieurs niveaux :

- Entre les acteurs professionnels (intra- et inter-institutions)
- Vers les citoyens

Se pose ici le problème épineux et transversal des langues. La communication en FR/ NL n'est pas adaptée à la population hétéroclite de Schaerbeek, il est important de trouver d'autres modes de communication (ex : pictogrammes) ou de renforcer les compétences linguistiques des intervenants.

⁹ Voir notamment sur ces questions A. WYVEKENS, *Espace public et sécurité*, Paris, La documentation française, 2006.

- Présence sur le terrain

Les acteurs ont souvent souligné l'importance d'être disponibles pour rencontrer les habitants, les usagers, les commerçants, soit pour mieux connaître le quartier et ses usagers. Avec une particularité policière : la difficulté d'être présent sur le terrain sans être interpellé constamment pour une série de difficultés qui dépassent souvent largement le travail policier « *stricto sensu* » (encore faut-il s'entendre sur sa définition mais ce n'est pas l'objet de ce travail). Cette difficulté pose la question de la disponibilité/accessibilité d'autres relais/autorités/référents pour une population parfois démunie face à la diversité et à l'éclatement des interlocuteurs potentiels.

Il s'agirait donc de se faire connaître en étant présent directement sur le terrain et de clarifier les missions de chacun afin d'aider les citoyens à s'adresser plus directement à la personne compétente. Plus largement, la présence et la connaissance de la population contribuent également à renforcer la légitimité des intervenants, soit leur « autorité ».

- Impliquer davantage les habitants et usagers dans les initiatives, projets, actions mises en place par les acteurs

Des initiatives existent déjà puisque certains acteurs de la prévention et de la police se consacrent particulièrement à ce contact avec les habitants mais il s'agit de renforcer ces initiatives afin d'inclure les citoyens qui ont tendance à s'exprimer moins facilement. En effet, les professionnels expliquent qu'ils ont souvent affaire aux mêmes individus présentant souvent des caractéristiques communes : une plus grande maîtrise/connaissance des canaux auxquels adresser leurs réclamations ou plaintes. Certaines catégories de la population sont beaucoup plus difficiles à atteindre, et un travail reste à faire à ce niveau. La difficulté des langues intervient également à ce stade.

- Avoir des priorités et des missions claires :

Nombre de professionnels ont insisté sur l'importance de se voir assigner des missions et des priorités claires plutôt que de voir constamment s'accumuler les tâches ou de les voir changer au gré des « vents politiques ». Il est important qu'ils aient un cadre de travail plus explicite tout en bénéficiant également d'une certaine autonomie professionnelle leur permettant de s'adapter à une diversité de situations. Ils regrettent surtout l'absence de priorité qui débouche sur un cumul de tâches indéfinies qui aboutit parfois à des initiatives non achevées, faute de temps, faute d'intérêt, faute de continuité dans l'action.

- Relativiser et différer les solutions :

Les acteurs ont relativisé la notion « d'intervention immédiate » souvent évoquée durant le projet. Ils ont insisté sur le fait qu'il n'est pas toujours possible d'intervenir et de régler une situation dans l'immédiat tout en précisant qu'il était alors nécessaire d'être en mesure de le dire et de l'expliquer aux « plaignants ». Ne pas intervenir ne veut pas dire ne rien faire : il est important d'écouter et de tenir compte de la « plainte », mais également de pouvoir différer la réponse, c'est-à-dire d'expliquer qu'aucune réponse satisfaisante ne peut être apportée dans l'immédiat (ou ne peut pas être apportée du tout dans certains cas). Par contre, les acteurs insistent sur l'importance d'assurer un suivi de telles demandes différées : le professionnel ne peut se contenter de dire que rien n'est possible et n'accorder aucune suite à la plainte.

Il s'agit également de reconnaître que certains conflits ou problématiques sont « normaux » et inévitables sur des espaces publics dynamiques et animés sans pour autant négliger les plaintes des usagers qui en souffriraient mais en se permettant de les relativiser et de les contextualiser. Il s'agit donc avant tout de désamorcer, de relativiser et de diagnostiquer une situation avant d'intervenir, ce qui relativise la notion d'immédiateté.

- Entretien et embellir

Cette ressource est directement liée aux questions d'aménagement et aux moyens engagés pour veiller à leur entretien. Les acteurs regrettent souvent des dépenses considérables pour réaménager un espace, qui ne sont pas suivies de moyens suffisants pour permettre leur entretien à long terme. Les infrastructures se détérioreraient donc rapidement, non tant du fait de leur utilisation ou dégradation par les usagers mais surtout, par le manque d'entretien.

Le simple embellissement des espaces a également été évoqué : il se distingue de grands projets d'aménagement mobilisant des moyens financiers et vise plutôt des initiatives plus modestes qui améliorent l'esthétique de l'espace et participent à un meilleur respect par les usagers. Il s'agit, par exemple, de fleurir ou d'entretenir les espaces verts.

- Mener une réflexion sur la mixité au sein des espaces publics

Même si ce n'est pas apparu explicitement dans tous les *focus group*, il semble important d'entamer une réflexion sur la mixité des usagers (générations, genres, origines...). Les acteurs ont surtout évoqué les différences culturelles, ils ont moins parlé de l'occupation genrée des espaces. Il est pourtant frappant de constater que la place de la Reine est essentiellement occupée par des hommes et connaît des problèmes de type « harcèlement de rue » ; que lorsque l'on évoque des « bandes de jeunes », il s'agit systématiquement de garçons et jeunes hommes ; que les aménagements ludiques prévus visent surtout les jeunes garçons (basket, foot) ou les très jeunes enfants ; que les groupes mixtes (filles/garçons) présents sont généralement très jeunes ; que les femmes présentes sont surtout des mamans avec leurs enfants ou des femmes âgées en groupe ; que plus le soir tombe sur la place Lehon, plus la présence féminine diminue jusqu'à disparaître quand le jour est couché ; que l'on voit très peu de jeunes filles occuper les espaces publics de manière générale.

Conclusion

Ce rapport de recherche se veut volontairement succinct et très pratique afin de faciliter la réappropriation et l'usage par les acteurs de terrain. En tant que recherche-action, l'objectif est avant tout de travailler en collaboration avec les professionnels et de permettre à ces derniers de participer au processus de recherche tout au long de son déroulement. Cet objectif a été atteint par le biais de méthodes impliquant les acteurs de terrain à tous les stades de la recherche (visites de terrain en leur compagnie, entretiens, participation à leurs réunions de travail, *focus groups*).

Ce travail a avant tout permis de clarifier et objectiver les difficultés présentes sur certains espaces en croisant les perceptions des acteurs avec des observations directes ; d'identifier les acteurs qui pourraient y apporter une réponse immédiate et ceux qui sont amenés à penser les usages de ces espaces ; à penser une méthode de travail permettant de développer et de mettre en place des scénarios d'intervention définis par les acteurs eux-mêmes en fonction des problématiques rencontrés et des enjeux qu'elles posent.

Il reste intéressant, à nos yeux, d'intégrer et d'impliquer d'autres acteurs à cette réflexion sur la gestion de l'espace public tant ils permettraient de diversifier les pistes de réponses et de ne pas se limiter aux approches préventives et répressives des autorités communales. Par ailleurs, même si le commanditaire a insisté sur l'importance de privilégier des interventions à court terme, les moyen et long termes n'ont pas été exclus des échanges qui ont suivi tant ils nous semblent indispensables à la réflexion. Si une réaction immédiate peut s'avérer nécessaire dans certains cas, elle ne l'est pas toujours et, par ailleurs, limite considérablement le type d'intervenants et d'interventions possibles durant certains créneaux horaires.

A partir du processus méthodologique développé et de la mise en évidence des enjeux qui découlent de son application concrète, il s'agit, à présent, pour les acteurs communaux de se réapproprier ce travail en le complétant éventuellement et surtout, en le mettant à l'épreuve d'une application réelle sur un espace choisi. Pour ce faire, il s'agit, dans un premier temps, d'identifier quel professionnel ou groupe de professionnels serait en mesure de coordonner les étapes d'élaboration et de mise en actes de scénarios-tests qui impliquent, toutes les deux, la participation de plusieurs acteurs. L'idée la plus récemment développée avec les commanditaires consiste à mettre en place une plateforme qui réunirait plusieurs acteurs issus du PPU et de la police locale afin de concevoir un scénario-test qui serait appliqué à une place test. La place Gaucheret semble, pour l'instant, privilégiée.

Bibliographie indicative

LECLERC C., BOURASSA B., FILTEAU O., 2010, « Utilisation de la méthode des incidents critiques dans une perspective d'explication, d'analyse critique et de transformation des pratiques professionnelles », *Education et francophonie*, vol. XXXVIII, n°1, pp. 16-30.

MEYER V., 2005, « Retour sur la méthode des scénarios », *Questions de communication [en ligne]*, n°7, pp. 223-232.

MEYER V., WALTER J., 2003, « Méthode des scénarios et communication des organisations », *Questions de communication [en ligne]*, n°4, pp. 381-393.

TORRE A., MELOT R., BOSSUET L., CADORET A., CARON A., DARLY S., JEANNEAUX P., KIRAT T., PHAM H., 2015, "Méthodologie d'évaluation et d'analyse des conflits dans les espaces ruraux et périurbains", *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n°65, pp. 37-48.

WYVEKENS A., 2006, *Espace public et sécurité*, Paris, La documentation française, 2006.

Annexes

	Description espace	Contexte	Usages	Problèmes soulevés	Dispositifs en place ou projets
Place de la Reine	– Place « carrefour » entre chaussé d'Haecht, rue Royale Ste Marie (axe qui remonte jusqu'à la garde de Schaerbeek) et rue des Palais – Forme triangulaire – Bordée d'arbres, de bancs et de plusieurs poubelles (sur la place même) – De l'autre côté des voies de circulation et rails tram, bordée d'habitations, de commerces et surtout de « cafés bulgares » – S'ajoute à la place, les pelouses qui entourent l'église	– Le quartier a fort évolué ces dernières années avec l'arrivée et l'« installation » (provisoire) de populations originaires des pays de l'est – Ces « populations » occupent la place mais ne s'y installent pas, n'y vivent pas → Il s'agit donc d'occupants « itinérants » – Beaucoup de passage et de circulation (voitures, trams, camionnettes) – Trois écoles supérieures dans les alentours très proches	– La place serait surtout utilisée et occupée par des hommes originaires de Bulgarie (et Roumanie), surtout en guise de lieu de rassemblement pour « trouver du travail ». Des camionnettes stationnent et emmènent les ouvriers sur différents chantiers – Les hommes s'y retrouvent dès le matin et embarquent dans les camionnettes qui semblent cependant présentes toute la journée (donc il y aurait un flux continu ?) ; – Hypothèse est que les travailleurs qui	– Terrasses illicites devant les cafés – Entraîne une occupation très masculine et souvent « alcoolisée » des abords et de la place – Les hommes ivres ont parfois des comportements harcelants vis-à-vis des femmes qui circulent – Saleté sur la place – Bruit – Sans-abris et consommation de stupéfiants (seringues) dans les pelouses (ancien problème ?) – Ces « problèmes » sont surtout dénoncés par les riverains (notamment pharmacie) + pétition – <u>En résumé</u>, ce qui semble poser problème : la place est peu occupée par les riverains ; surtout par des usagers « extérieurs » ou « en transit » clairement	<u>Sources :</u> – Diagnostic et recommandations du rapport « Jeunes en rue sur le temps de midi » – Avis récoltés par Renovas durant les activités « Living Reine » – Un groupe de travail avec PPU + police + autres acteurs communaux et régionaux <u>Projets :</u> – Un Contrat de rénovation urbaine (CRU) est en cours (géré par Renovas) – Beaucoup d'initiatives ont été mises en place – Le CRU veut développer un « pôle étudiants » + un piétonnier

			ne sont pas emmenés attendent toute la journée en consommant de l'alcool dans les bars et sur la place même – Les cafés autour sont tenus par des Bulgares et sont également fréquentés par cette même population. Il semblerait qu'ils appartiennent à des Turcs « installés » qui les louent à des Bulgares (rapport de domination) – Souvent, quelques sans-abris sur les bancs – Donc surtout place « de transit », peu utilisée par les riverains et étudiants	identifiés comme « étrangers » et ayant des comportements visibles dérangeants (consommation alcool ++, bruit, harcèlement). La saleté est aussi pointée malgré la présence de nombreuses poubelles tout autour de la place.	<u>Ressources principales d'info</u> : RENOVAS ; membres du PPU
Place Lehon	– Petite place carrée entourée d'habitations – Donne sur l'axe rue Royale Sainte Marie	– Quartier populaire, « bas » de Schaerbeek, proche de la place Liedts mais plus résidentiel	– Place « de quartier », surtout utilisée par les habitants proches	– Jeux de ballon sur fenêtres (certaines sont protégées par des grilles)	<u>Sources</u> : – Cartographie participative (map-it);

	– Sens de circulation unique en voiture autour de la place – Pas d'arrêt de bus ou tram directement sur la place – Aux abords de la place : un café, un night-shop et un snack Kebab – Des terrains de baskets sont aménagés (4 paniers) – Quatre aubettes entourent la place. Elles abritent des bancs en pierre et permettent de s'abriter en cas de pluie – De petits espaces/alcôves plus « intimes » entourés de haies occupent deux côtés de la place	- et plus calme (moins carrefour) – De plus en plus de maisons achetées et rénovées par des jeunes couples de « classe moyenne supérieure » (« bobos ») – Ces maisons unifamiliales côtoient des maisons divisées en plusieurs petits logements occupés par un public moins nanti – Quartier densément peuplé, beaucoup de familles avec enfants.	– En journée, les jeunes y jouent au basket ; roulent à vélo ; se regroupent ; les plus âgés aussi – Suspicion de petits trafics en face du night shop mais pas considéré comme très menaçant ou dérangeant – Des groupes de « Doms » ou « Roms » occupent également la place	– Bruit tard la nuit dus à l'occupation par de jeunes enfants tard le soir – Ces jeunes enfants ne seraient pas accompagnés, ce qui dérangerait en soi (hormis le bruit) – Hypothèse souvent entendu : il s'agirait de jeunes Syriens récemment arrivés sur le territoire – La place ne compte aucun dispositif pour les plus jeunes (plaine de jeux) – Souvent animée et bruyante les soirs d'été – Regroupement de jeunes, consommation et deal – Problèmes de mobilité autour de la place : un projet de parking sous-terrain a été écarté. Il semblerait qu'il ait particulièrement mobilisé une certaine population « anti » voiture, « pro » mobilité douce mais que ce soit surtout un aspect financier qui a bloqué le projet. – <u>En résumé</u>, la place serait occupée et utilisée par les	– Etude de Suède 36 « jeux et sports » ; – Diagnostic et recommandations « Jeunes en rue sur le temps de midi » <u>Projets</u> (en stand-by car élections): – Développer activités – Parking sous-terrain
--	--	--	---	---	--

				habitants ; les difficultés de partage seraient surtout liées à la coexistence de publics différents qui partagent des valeurs différentes (gentrification)	
	Description espace	Contexte	Usages	Problèmes soulevés	Dispositifs en place ou projets
Place (et parc) Gaucheret	– La place et le parc ont été très récemment rénovés – Le parc est séparé de la place par la « maison du citoyen » qui abrite « Soleil du nord » et les services de Bruxelles environnement compétents sur le parc – Le parc est grand, joli, aéré et vert, il comprend plusieurs plaines de jeux ; son dénivelé et ses infrastructures offrent de nombreuses possibilités de s'installer pour	– Quartier défavorisé – Frontière avec Bruxelles-ville – Proche de gare du nord – Limite du quartier d'affaire Manhattan (tours) donc occupation par des travailleurs en journée – Des immeubles récents autour de la place et du parc côtoient des maisons à appartements plus anciennes – Des associations sont présentes sur l'espace, dans la maison des citoyens. Leurs	– Occupée la journée par les travailleurs et les familles du quartiers – Fin d'après-midi et soir (tard), la place serait occupée par des « bandes de jeunes » difficiles à gérer : bruit, consommation, deal, rodéo scooters – Place serait également occupée par des « migrants » qui logeraient dans le par cet consommeraient certains produits (proche gare du nord et parc Maximilien)	– Bandes de jeunes s'approprient l'espace jusque tard le soir ; – Jeunes qui ne seraient pas « du quartier » mais viendraient d'autres communes – Ces bandes seraient particulièrement difficiles à « capter » par le service prévention, rien ne fonctionne ; sentiment d'impuissance des travailleurs – Beaucoup de bruit et « embêtent » les autres usagers (insultes...) : violences verbales – Rodéos scooter dans le parc – Fin 2017, gros soucis, incendie de la maison des citoyens... – Problématique des migrants qui occupent la place,	<u>Sources</u> : – Ancien groupe de travail « propreté » a fait un bilan, notamment avec enquête auprès des usagers (collab. PPU et service propreté) – Map-it <u>Ressources</u> : – Soleil du nord (aide sociale et juridique) situé dans la maison des citoyens – Gardiens de parc (service environnement, IBGE - régional) situés dans maison des citoyens, activités avec jeunes. – TSR dans bâtiment en face (donne sur

	discuter (bancs, pelouses) – De l'autre côté, la place est très épurée en son centre et compte de nombreux bancs sur ses abords	membres se plaignent de certains occupants et occupations « insécurisants » – Une école (primaire ?) sur l'un des côtés de la place		consomment et provoquent un déplacement de certains jeunes qui ne sentiraient mal à l'aise	place) mais projettent de quitter la zone pour se concentrer sur une autre – Police locale polbruno, collabore avec polbru
	Description espace	Contexte	Usages	Problèmes soulevés	Dispositifs en place ou projets
Square Apollo	– Rénové il y a 5 ans dans le cadre d'un CRU avec participation des habitants – Situé au pied de deux tours de logements – Compte une plaine de jeux pour les jeunes enfants (modules, sol mou) et deux canisites	– Quartier résidentiel ; logements sociaux ; peu d'espaces verts autour – Logements sociaux gérés par le Foyer schaerbeekois mais uniquement compétent dans les tours, pas dans l'espace public	– Beaucoup utilisé par les enfants et les jeunes du quartier mais aussi par des enfants plus éloignés que les parents emmèneraient dans la plaine de jeux – Les plus petits jouent sur la plaine de jeu ; les plus âgés jouent au foot autour de celle-ci	– Bruit, tapage le soir et la nuit – Ballons sur les fenêtres des logements sociaux et sur les balcons – Des « Jeunes » grimpent sur les balcons – Les canisites engendrent beaucoup de plaintes car situés sous les fenêtres des logements	<u>Ressources</u> : – Renovas – Foyer schaerbeekois – TSR – Police
Place Verboeckhoven (dite Cage aux ours)	– Place « carrefour » ; beaucoup de passages et d'arrêts de tram – Surélevée car passe au-dessus des rails, donne une	– Quartier populaire et densément peuplé	– Surtout du passage et recours aux commerces qui se trouvent aux alentours	– Peu de problèmes soulevés par les acteurs de terrain – La place aurait une histoire compliquée mais la situation serait nettement plus calme aujourd'hui	

	perspective et une visibilité particulières à l'espace				
Place Liedts	– Place « carrefour » ; lieu de transit et de passage – Pas vraiment considéré comme une place « publique » ; plutôt un lieu de passage où se croise une grande diversité d'utilisateurs et d'usages (trafic en tout genre, prostitution très proche)	– Entre rue de Brabant (très commerçante), rue d'Aerschot (prostitution) et gare du nord (transit) – Lieu de passage très fréquenté par un public diversifié : habitants du quartier et beaucoup de visiteurs – Mobilité très importante et très problématique : voitures + stib. Impression un peu chaotique et dangereuse, pas conviviale	– Utilisée par grande diversité d'utilisateurs, pas seulement « locaux » – Rue de Brabant et rue d'Aerschot attirent beaucoup de touristes aux profils différents – Soir et w-e, il y aurait des « cars » de touristes français qui spécialement attirés par la rue d'Aerschot.	– Saleté, bruit, mobilité dangereuse – Trottoirs étroits encombrés par les étals des commerces – Trafic et consommation de stupéfiants	– Ressource particulière : Koban (police), petit commissariat situé sur la place même

Collection des rapports et notes de recherche
Collectie van onderzoeksrapporten en onderzoeksnota's

Actualisée en janvier 2021 – Geactualiseerd in januari 2021

- N°46 MAHIEU, V., TANGE, C.(PROM), SMEETS, S, (PROM.) *Projet de recherche portant sur le partage de l'espace public à Schaerbeek (PEPS). Projet financé par la zone de police Schaerbeek-Evere-St-Josse (POLBRUNO)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Centre de recherches Pénalité, sécurité & déviance, Bruxelles/Brussel, septembre 2019, 25 p.
- N°45 GOTELAERE, S., SCHILS, E., JONCKHEERE, A, (PROM.) *Recherche portant sur les pratiques en matière de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, SPP Intégration Sociale / POD Maatschappelijke Integratie, Bruxelles/Brussel, novembre/november 2020, 117 p.
- N°44b MAHIEU, V., VAN PRAET, DETRY, I., (PROM.), TANGE C., (PROM.) *Een analyse van geseponeerde dossiers met een tenlastelegging inzake de discriminatiewetgeving*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles/Brussel, janvier/januari 2021, 51 p.
- N°44a MAHIEU, V., VAN PRAET, DETRY, I., (PROM.), TANGE C., (PROM.) *Une analyse des dossiers judiciaires classés sans suite comprenant une prévention liée à la discrimination*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles/Brussel, novembre/november 2020, 50 p.
- N°43c VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identifying and tackling problematic or abusive forms of police selectivity. An action research on the problematic practices and/or mechanisms of police selectivity in the police district of Schaerbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 74 p.
- N°43b VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identificeren en aanpakken van problemen of misbruiken bij politiselectiviteit. Een actiononderzoek naar problematische praktijken en mechanismes van politiselectiviteit in de politiezone Schaarbeek-Evere-Sint-Joost-ten-Node (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 80 p.
- N°43a VAN PRAET, S., TANGE, C. (PROM.), *Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière. Une recherche-action sur les pratiques et/ou mécanismes problématiques de sélectivité policière au sein de la zone de police schaarbeek-Evere-St-Josse (PolBruNo)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Unia, PolBruno, Bruxelles/Brussel, juillet/juli 2020, 79 p.
- N°42 DE BLANDER, R., ROBERT, L., MINCKE, C., MAES, E., MINE, B., *Etude de faisabilité d'un moniteur de la récidive / Haalbaarheidsstudie betreffende een recidivemonitor*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2019, 44 p.

- N°41 VANNESTE, C., *La politique criminelle en matière de violences conjugales : une évaluation des pratiques judiciaires et de leurs effets en termes de récidive*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2016, 131 p.
- VANNESTE, C., *Het strafrechtelijk beleid op het vlak van partnergeweld : een evaluatie van de rechtspraak en de gevolgen ervan inzake recidive*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai/Mei 2016, 135 p.
- N°40 MAHIEU, V., RAVIER, I., VANNESTE, C., *Vers une image chiffrée de la délinquance enregistrée des jeunes en Région de Bruxelles-Capitale.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Juin 2015, 154 p.
- N°39 BURSENS, D., TANGE, C., MAES, E., *Op zoek naar determinanten van de toepassing en de duur van de voorlopige hechtenis. A la recherche de déterminants du recours à la détention préventive et de sa durée.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Juni/juin 2015, 103 p.
- N°38 MINE, B., ROBERT, L., *Recidive na een rechterlijke beslissing. Nationale cijfers op basis van het Centraal Strafregister. La récidive après une décision judiciaire. Des chiffres nationaux sur la base du Casier judiciaire central.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai 2015, 62 p.
- N°37 RAVIER, I., *l'évolution des signalements de mineurs pour faits qualifiés infraction : quelles pistes de compréhension ?.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Mai 2015, 56 p.
- N°36 JONCKHEERE, A., *Le rôle et l'organisation des greffiers d'instruction.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Septembre 2014, 76 p.
- N°35 MAHIEU, V., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Projet de recherche portant sur le développement d'un outil d'aide à la décision en matière de violences entre partenaires. Projet réalisé dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe de l'Institut Thomas More Kempen.*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, Avril 2014, 99 p.
- N°34 DACHY, A., BOLIVAR, D., LEMONNE, A. (dir.), VANNESTE, C. (dir.), *Implementing a better response to victims' needs. Handbook accomplished in the framework of the project « Restorative justice, Urban Security and Social Inclusion : a new European approach » JUST/2010/JPEN/1601. Financed by CRIMINAL JUSTICE Programme EU 2008-2010*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2012, 103 p.

- N°33 MINE, B., ROBERT, L., JONCKHEERE, A. (DIR.), MAES, E. (dir.), *Analyse des processus de travail de la Direction Gestion de la détention et des directions pénitentiaires locales dans le cadre de la formulation d'avis et de la prise de décisions en matière de modalités d'exécution des peines/Analyse van werkprocessen van de Directie Detentiebeheer en lokale gevangenisdirecties in het kader van de advies- en besluitvorming inzake bijzondere strafuitvoeringsmodaliteiten*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie/Operationele Directie Criminologie, Bruxelles/Brussel, février/februari 2013, 370 p.
- N°32b GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (PROM.), RAVIER, I. (PROM.), *Onderzoek naar de beslissingen van jeugdrechters/jeugdrechtbanken in MOF-zaken*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Onderzoeksrapport, Brussel, september 2012, 189 p.
- N°32a GILBERT, E., MAHIEU, V., GOEDSEELS, E. (DIR.), RAVIER, I. (DIR.), *Recherche relative aux décisions des juges/tribunaux de la jeunesse dans les affaires de faits qualifiés infractions*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, septembre 2012, 189 p.
- N°31 MAHIEU, V., VANDERSTRAETEN, B., LEMONNE, A. (dir.), *Evaluation du Forum national pour une politique en faveur des victimes/ Evaluatie van het Nationaal Forum voor Slachtofferbeleid. Rapport final/Eindrapport(bilingue)*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, février/februari 2012, 220 p + annexes.
- N°30 ADELAIRE K., REYNAERT J.-F., NISEN L., *Recherche relative au système de rémunération de l'aide juridique de deuxième ligne*, MINCKE C., SHOENAERS F. (dir.), Centre de recherche et d'interventions sociologiques de l'Université de Liège / Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, septembre 2012, 156 p + annexes.
- N°29 JEUNIAUX, P., RENARD, B. (dir.), *Les dépenses en matière d'expertises génétiques dans le système pénal belge, de 2000 à 2010*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, janvier 2012, 185 p.
- N°28 JONCKHEERE, A., *La (mise en) liberté sous conditions : usages et durée d'une mesure alternative à la détention préventive (2005-2009). Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, février 2012, 12p.
- N°27 ROBERT, L., MAES, E. (dir.), *Wederopsluiting na vrijlating uit de gevangenis*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, 27 januari 2012, 151p. + bijl.
- N°26 DEVRESSE (dir.), M.-S., ROBERT, L., VANNESTE, C. (dir.), coll. HELLEMANS, A., *Onderzoek inzake de classificatie van en de vraag naar regimes binnen de strafinrichtingen/Recherche relative à la classification et à la question des régimes au sein des établissements pénitentiaires*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2011, 276 p.
- N°25 MINE, B., VANNESTE, C. (dir.), *Recherche relative aux conditions de faisabilité d'une articulation des bases de données statistiques sous la forme d'un « Datawarehouse »*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, décembre 2011, 220 p.

- N°24b BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *La médiation pénale. Note de recherche dans le cadre de l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Direction Opérationnelle de Criminologie, Bruxelles, mai 2011, 38 p.
- N°24a BURSENS, D., VANNESTE, C. (dir.), *Bemiddeling in strafzaken. Onderzoeksnota in het kader van de wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, databank van de justitiehuisen*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Operationele Directie Criminologie, Brussel, mei 2011, 38 p.
- N°23 DE MAN, C., MAES, E. (dir.), MINE, B., VAN BRAKEL, R., *Toepassingsmogelijkheden van het elektronisch toezicht in het kader van de voorlopige hechtenis – Possibilités d'application de la surveillance électronique dans le cadre de la détention préventive*, Eindrapport - Rapport final, Brussel/Bruxelles, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Operationele Directie Criminologie/Direction Opérationnelle de Criminologie, december/décembre 2009, 304 p. + bijlagen/annexes.
- N° 22 HEYLEN B., RAVIER I., SCHOFFELN J., VANNESTE C. (dir.), *Une recherche évaluative d'un centre fermé pour mineurs, le centre « De Grubbe » à Everberg/Evaluatieonderzoek van een gesloten instelling voor jongeren, centrum « De Grubbe » te Everberg*, Rapport final/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2009, 193 p.
- N° 21b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Wetenschappelijke exploitatie van SIPAR, de databank van de justitiehuisen. Analyse van de gegevens betreffende het jaar 2006*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, februari 2009, 111 p.
- N° 21 JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique de SIPAR, la base de données des maisons de justice. Analyse de données relatives à l'année 2006*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2008, 141 p.
- N° 20b GOEDSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des données disponibles en matière de protection de la jeunesse et de délinquance juvénile, Premier rapport, Analyse du flux des affaires entrées au niveau des parquets de la jeunesse en 2005*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 112 p. + annexes.
- N° 20a GOODSEELS E., DETRY I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de productie en wetenschappelijke exploitatie van cijfergegevens aangaande jeugddelinquentie en jeugdbescherming. Eerste onderzoeksrapport, Analyse van de instroom op de jeugdparquetten voor het jaar 2005*, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 116 p. + bijlagen.
- N° 19b LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de evaluatie van de voorzieningen ten behoeve van slachtoffers van inbreuken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, juli 2007, 356 p. + bijlagen.
- N° 19a LEMONNE A., VAN CAMP T., VANFRAECHEM I., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'évaluation des dispositifs mis en place à l'égard des victimes d'infraction*, Rapport final, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juillet 2007, 354 p. + annexes.

- N° 18 MAES E., i.s.m. het Directoraat-generaal Uitvoering van Straffen en Maatregelen (DELTENRE, S. en VAN DEN BERGH, W.), *Strafbecijfering en -uitvoering in België anno 2006. Analyse van de actuele praktijk en voorstelling van enkele alternatieve denkpistes*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 26 september 2006, 37 p. + bijlagen.
- N° 17 MAES E., *Proeve van werklasmeting van de toekomstige strafuitvoeringsrechtbanken. Een simulatie-oefening op basis van data in verband met de strafuitvoeringspraxis tijdens het jaar 2004*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, 13 december 2005 (met aanvulling d.d. 19 mei 2006: tabel in bijlage), 10 p. + bijlagen.
- N° 16b JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Onderzoek met betrekking tot de wetenschappelijke exploitatie van het gegevensbestand betreffende de justitiehuisen – SIPAR*, Eerste rapport (vertaling uit het Frans), Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2006, 83 p.
- N° 16a JONCKHEERE A., VANNESTE C. (dir.), *Recherche relative à l'exploitation scientifique des bases de données existantes au sein des Maisons de justice – SIPAR*, Premier rapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2006, 77 p.
- N° 15b RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Het statuut van de deskundige in strafzaken*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, december 2005, (gedeeltelijke vertaling, april 2006), 86 p.
- N° 15a RENARD B., VANNESTE C. (dir.), *Le statut de l'expert en matière pénale*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, décembre 2005, 405 p.
- N° 14 GOOSSENS F., MAES E., DELTENRE S., VANNESTE C. (dir.), *Projet de recherche relatif à l'introduction de la surveillance électronique comme peine autonome/Onderzoeksproject inzake de invoering van het elektronisch toezicht als autonome straf*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, octobre/oktober 2005, 204 p. + bijlagen/annexes.
- N° 13 DAENINCK P., DELTENRE S., JONCKHEERE A., MAES E., VANNESTE C. (dir.), *Analyse des moyens juridiques susceptibles de réduire la détention préventive/Analyse van de juridische mogelijkheden om de toepassing van de voorlopige hechtenis te verminderen*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, mars/maart 2005, 367 p.
- N° 12 RENARD B., DELTENRE S., *L'expertise en matière pénale – Phase 1: Cartographie des pratiques*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Rapport final de recherche, Bruxelles, juin 2003, 138 p. + annexes.
- N° 11 DELTENRE S., MAES E., *Analyse statistique sur base de données de condamnations: plus-value et applications concrètes/Statistische analyse aan de hand van de veroordelingsgegevens: meerwaarde en praktijkvoorbeeld*, Notes de recherche/Onderzoeksnota's, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Bruxelles/Brussel, 2000-2002.
- N° 10 MAES E., *Studie van de evolutie van de gedetineerdenpopulatie volgens misdrijfcategorie (1980-1998)*, Onderzoeksnota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, september 2001, 15 p. + bijlagen.

- N° 9 DELTENRE S., MAES E., *Effectmeting van enkele mogelijke wetswijzigingen op het vlak van de voorlopige hechtenis/Simulations de l'impact de quelques modifications législatives en matière de détention préventive*, Onderzoeksnota's/Notes de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, 2001.
- N° 8b VANNESTE C., *De beslissingen genomen door de parketmagistraten en de jeugdrechters ten aanzien van delinquente minderjarigen*, Eindrapport (vertaling), Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Brussel, dec. 2001, 206 p. + bijlagen.
- N° 8a VANNESTE C., *Les décisions prises par les magistrats du parquet et les juges de la jeunesse à l'égard des mineurs délinquants*, Rapport final de recherche, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, juin 2001, 205 p. + annexes.
- N° 7 RENARD B., *L'usage du polygraphe en procédure pénale; analyse procédurale, Note d'étude – Partie III de l'avis pour le Ministre de la Justice et le Collège des Procureurs généraux sur l'usage du polygraphe en procédure pénale belge*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Bruxelles, septembre 2000, 59-80 p.
- N° 6 MAES E., DUPIRE V., TORO F., VANNESTE C. (dir.), *De V.I.-commissies in actie. Onderzoek naar de werking van de in het kader van de nieuwe V.I.-wetgeving (wetten van 5 en 18 maart 1998) opgerichte commissies voor de voorwaardelijke invrijheidstelling/Les commissions de libération conditionnelle en action. Recherche sur le fonctionnement des commissions de libération conditionnelle créées dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la libération conditionnelle (lois des 5 et 18 mars 1998)*, Eindrapport/Rapport final de recherche, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, Brussel/Bruxelles, augustus/août 2000, 355 p. + bijlagen/annexes.
- N° 5 MORMONT, C. (DIR.), VANNESTE, C. (DIR.), TORO, F., MARSDEN, E., SNIJDERS, J., *Etude comparative dans les 15 pays de l'Union Européenne relative au statut et modalités de l'expertise des personnes présumées ou avérées abuseurs sexuels*, Rapport final de la recherche co-financée par la Commission Européenne et le Ministère de la Justice belge, Programme européen STOP, Université de Liège et Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie, octobre 1999, 192 p. + résumés en néerlandais (11 p.) et anglais (11 p.).
- N° 4 RENARD B., VANDERBORGHT J., *Recherche Proactive, révélateur d'une approche nouvelle? Etude relative à la recherche proactive dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée Proactieve Recherche, exponent van een vernieuwde aanpak? Onderzoek naar de proactieve recherche in de strijd tegen de georganiseerde criminaliteit*, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, Rapport final de recherche/Eindrapport, Bruxelles/Brussel, septembre/september 1999, 386 p.
- N° 3 SNACKEN S. (dir.), DELTENRE S., RAES A., VANNESTE C., VERHAEGHE P., *Recherche qualitative sur l'application de la détention préventive et de la liberté sous conditions/Kwalitatief onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Rapport final de recherche/Eindrapport, Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Département de Criminologie/Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Bruxelles/Brussel, 1999, 244 p.

- N° 2 SNACKEN S. (dir.), DE BUCK K., D'HAENENS K., RAES A., VERHAEGHE P., *Onderzoek naar de toepassing van de voorlopige hechtenis en de vrijheid onder voorwaarden*, Eindrapport, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie/Vrije Universiteit Brussel, Brussel, 1997, 174 p.
- N° 1 DE BUCK K., D'HAENENS K., *Electronic Monitoring*, Studienota, Nationaal Instituut voor Criminalistiek en Criminologie, Hoofdafdeling Criminologie, 1996, 40 p.

Direction Opérationnelle de Criminologie
Operationele Directie Criminologie

TOUR DES FINANCES/FINANCIETOREN
7^{ème} étage / 7de verd. – bte/bus 71

Bd du Jardin Botanique / Kruidtuinlaan 50
B-1000 Bruxelles/Brussel